
Communes : communication du procès-verbal de la vérifications des pouvoirs du clergé à M. Le Franc de Pompignan, lors de la séance du 22 juin 1789

Citer ce document / Cite this document :

Communes : communication du procès-verbal de la vérifications des pouvoirs du clergé à M. Le Franc de Pompignan, lors de la séance du 22 juin 1789. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VIII - Du 5 mai 1789 au 15 septembre 1789. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1875. p. 142;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1875_num_8_1_4530_t2_0142_0000_5

Fichier pdf généré le 14/01/2020

cés et promis à notre empressement. Quelle satisfaction pour nous, Messieurs! Le bien, dont le désir est dans nos cœurs, le bien auquel nous allons travailler avec courage et avec persévérance, nous le ferons avec vous, nous le ferons en votre présence : il sera l'ouvrage de la paix et de l'amour fraternel.

Il nous reste encore des vœux à former : je vois avec peine que des frères d'un autre ordre manquent à cette auguste famille; mais ce jour est un jour de bonheur pour l'Assemblée nationale; et, s'il m'est permis d'exprimer un sentiment personnel, le plus beau jour de ma vie sera celui où j'ai vu s'opérer cette réunion, et où j'ai eu l'honneur de répondre au nom de cette auguste Assemblée, et de vous adresser ses sentiments et ses félicitations.

M. l'archevêque de Vienne a dit qu'il remettait sur le bureau la liste imprimée des membres du clergé qui avaient voté pour la vérification des pouvoirs en commun. Il en sera annexé un exemplaire au procès-verbal.

M. Decoulmiers, abbé d'Abbecourt (1). Dignes représentants de la classe la plus nombreuse de nos frères et de nos compatriotes, j'ai attendu avec impatience l'événement d'une délibération qui devait nous réunir, et resserrer de plus en plus les liens d'une union qui doit affermir le trône, consolider la dette et le crédit national.

Nous sommes tous citoyens, amis, frères; la générosité et la loyauté sont le partage des français. Tranquilles sur nos possessions, ce serait vous insulter, Messieurs, que d'en demander la garantie.

Enfants d'une même famille nous serons honorés d'en partager les charges; le moment de notre réunion doit être le plus beau de notre vie : si parmi nous il doit se trouver encore de la rivalité, ce ne sera que lorsqu'il s'agira de prouver notre respect au meilleur des rois, et notre amour pour notre commune patrie.

M. le Président a proposé d'inviter MM. du clergé à nommer seize de leurs membres dont les pouvoirs étaient vérifiés, ou le seraient sur-le-champ, pour entrer dans le comité de vérification, et concourir à l'examen et au rapport, tant des pouvoirs qui restaient ci-devant, que de ceux qui seraient remis par MM. du clergé; ce qui ayant été accepté par l'Assemblée, ont été nommés MM. l'archevêque de Bordeaux, député de la sénéchaussée de Bordeaux; l'abbé d'Abbecourt, député de la vicomté de Paris; l'abbé de Villeneuve, député de Marseille; l'abbé Charrier de la Roche, prévôt-curé d'Ainay, député de Lyon; Gouttes, curé d'Argilliers.

M. l'archevêque de Vienne a requis, au nom des députés de son ordre, la communication du procès-verbal de la vérification des pouvoirs, ci-devant faite dans l'Assemblée, afin d'en prendre connaissance et d'y faire les observations que le cas pourrait exiger. L'Assemblée a ordonné cette communication.

M. Target. Messieurs, dans ce jour consacré pour jamais dans la mémoire des hommes, dans ce jour que la Providence semble avoir voulu

rendre plus solennel en convertissant le temple de la religion en temple de la patrie, il n'est point d'événement heureux pour elle qu'on ne doive s'empresse de communiquer au meilleur des rois. Je vous prie donc, Messieurs, de voter pour que la liste honorable que le clergé vient de vous présenter soit mise sous les yeux du Roi, comme la marque de notre respect et le gage du bonheur public.

M. Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux. Nous avons de bons frères qui ne sont pas ici; ils se rendront au vœu de la nation; nous vous prions de suspendre ce mouvement de patriotisme pour leur donner le temps de se réunir à nous.

M. le Président a invité, au nom de l'Assemblée, le comité de vérification à s'assembler, à six heures du soir, chez M. l'archevêque de Bordeaux; et le comité concernant les subsistances, à s'assembler chez M. Hennet.

Sont entrés MM. le marquis de Blacons et le comte Antoine d'Agoult, membres de la noblesse du Dauphiné, députés par les trois ordres de cette province. Ils ont été reçus avec de grands applaudissements.

M. de Blacons a dit : Messieurs, la majorité du clergé ayant levé toutes les difficultés que présentait notre mandat, nous venons vous soumettre la vérification de nos pouvoirs, et vous demander communication des vôtres.

MM. de Blacons et d'Agoult ayant remis leurs pouvoirs sur le bureau, l'Assemblée en a renvoyé l'examen et le rapport au comité de vérification.

MM. de Blacons et d'Agoult ont pris séance aux places de la noblesse.

La séance est levée.

ÉTATS GÉNÉRAUX.

SÉANCE ROYALE.

Du mardi 23 juin 1789.

Les députés se sont rendus à l'heure indiquée au lieu ordinaire des séances. Une garde nombreuse entourait la salle; on avait établi des barrières; dans les rues circonvoisines et sur l'avenue de Paris, on avait placé des détachements de gardes françaises et suisses, de gardes de la prévôté et de la maréchaussée.

Les portes ayant été ouvertes, on a d'abord placé les deux ordres privilégiés. Les membres de l'Assemblée nationale ont été obligés d'attendre plus d'une heure, la plupart exposés à la pluie. L'Assemblée nationale a témoigné son mécontentement par des murmures réitérés. Les deux secrétaires sont allés se plaindre de l'indécence d'une attente si longue.

On proposait de se retirer. M. de Brézé est arrivé; M. le président a dit qu'il se plaindrait au Roi du manquement des maîtres des cérémonies. Les membres de l'Assemblée nationale sont entrés deux à deux, dans le plus profond silence, à dix heures et demie. L'entrée a été sévèrement interdite au public.

Le Trône était placé dans le fond de la salle; à droite était le clergé et à gauche la noblesse;

(1) Le discours de M. Decoulmiers n'a pas été inséré au *Moniteur*.